

## AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES

Nom de la compétition : REGATE INTERLIGUE– Grade : 5A

Dates complètes : LE 11 et 12 juin 2016

Lieu : RESERVOIR DU BOURDON

Autorité Organisatrice : CENTRE NAUTIQUE DU BOURDON

Accès : site CNB voir <http://voile-cnb89.org>

89 ST FARGEAU

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D, R1 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

- 3.1.2 - tous les bateaux des classes A et B, C et D et R1 et aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable (table H 109) d'un coefficient minimum de 00 et d'une longueur minimum de **5m**

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3.5 La mise à l'eau se fera le samedi de 10 h à 13 heures

### 3.6. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port :

### 3.7 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
A	0
B , C , D	0
R1	0

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

**Jour et date 10/06/2016 a 18 heures à l'adresse ci-dessous.**

5.2 Jauge et contrôles :

Jour et date : 11 juin 2016 à de 13 h à 15 h

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
11/06/2016	15 h	A , B, C, D , R1
12/06/2016	10h30	A, B ,C,D,R1

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

Affichées au club housse

#### 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : construits

7.2 L'emplacement de la zone de course est situé devant le club housse.

#### 8. CLASSEMENT

8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

#### 9 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### 10 PRIX

Résultat des prix le dimanche 12/06/2016 à 17 heures 30.

#### 11 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Madame Diné Christiane 19 rue des vignes 89240 CHEVANNES

TEL / 03 86 41 22 76 e-mail [presidente@voile-cnb89.org](mailto:presidente@voile-cnb89.org)